

Le Cabinet GREEN LAW AVOCAT intervient spécialement dans toutes les branches du droit de l'environnement et de l'urbanisme. En conseil et audit, nous sécurisons juridiquement les divers dossiers de demandes d'autorisations administratives en matière d'énergies renouvelables, les procédures administratives, les implantations foncières, le raccordement au réseau, la vente d'électricité et les cessions de sites. En contentieux environnemental, nos avocats interviennent aussi bien devant les juridictions administratives, civiles, commerciales et pénales.

#### Un cabinet d'avocats à taille humaine

Le cabinet est à taille humaine : composé aujourd'hui de cinq avocats et appuyé de consultants universitaires, il privilégie la compétence, la proximité et la réactivité.

#### Dédié à l'environnement et à l'urbanisme

Nos domaines d'intervention incluent le développement industriel, l'urbanisme, la participation du public, la production d'énergie renouvelable, la gestion des passifs environnementaux, les conflits de voisinage et les risques sanitaires et technologiques.

Tourné vers le droit de l'environnement durable, le cabinet conseille et défend des entreprises spécialisées dans les énergies renouvelables, des industriels, mais aussi des particuliers et des personnes publiques.

# Une action sur tout le territoire

S'agissant des juridictions administratives, le cabinet peut agir sur l'ensemble du territoire. Mais il intervient encore devant les juridictions civiles, commerciales et pénales pour plaider les causes environnementales en lien avec un postulant local. Le Cabinet dispose par ailleurs d'expérience auprès des juridictions spécialisées telles que le Comité de règlement des différends et des sanctions s'agissant des litiges relatifs au raccordement au réseau d'électricité. Notre Cabinet a établi depuis janvier 2012 une collaboration organique avec Maître Raphael ROMI et le Cabinet ANTELIS, avocats au Barreau de Nantes, Paris et Lyon.

# 2

# **CURRICULUM VITAE**

« Le Cabinet GREEN LAW AVOCAT, entièrement dédié pour ses clients au droit de l'environnement, conseille et agit en justice sur tout le territoire, tant en légalité qu'en responsabilité.

Nos avocats interviennent dans le développement industriel, la production d'énergie renouvelable, l'urbanisme, la gestion des passifs environnementaux, les conflits de voisinage et les risques sanitaires ...

Notre éthique : conseiller et défendre toutes les causes environnementales contribuant à un développement durable juste et équilibré »



### **David DEHARBE**

Né en 1969 à Amiens Tél : 0630445072

david.deharbe@green-law-avocat.fr

Marié, deux enfants

**David Deharbe** est Maître de Conférences Habilité à Diriger des recherches à la faculté de droit de Lille.

Avocat associé de GREEN LAW AVOCAT, il a développé une activité spécifiquement tournée vers le droit de l'environnement, à la fois industriel (déchets, ICPE, carrière etc...) et en matière d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, méthanisation). En tant qu'avocat, il conseille et défend des sociétés et des collectivités en droit de l'urbanisme, en droit des déchets, et en droit des ICPE.

# **Fonctions**

- Avocat associé au Barreau de Lille
- Maître de Conférences de droit public et habilité à Diriger des Recherches (H.D.R.), à l'Université de Lille 2 depuis septembre 2007, à la Faculté de droit l'université d'Artois (Douai) de septembre 1998 à août 2007.
- Responsable pédagogique de la mention de Master 2 « Droit de l'environnement et du développement durable » (Lille 2)
- Membre de l'Institut de recherche en droit public (Lille 2)
- Membre du comité scientifique de rédaction de la revue Droit de l'environnement (éditions Victoires)

# Ouvrages, contributions aux encyclopédies juridiques et chroniques mensuelles

- 1. David Deharbe, Les installations classées pour la protection de l'environnement, Litec, 2007, 625 pages (2<sup>ème</sup> édition à paraître en 2014)
- 2. David Deharbe, « automobile et environnement » (p. 743-870), in Réglementation de l'automobile, 1036 pages 1ère édition l'Argus, Juin 2013
- 3. David Deharbe, Stéphanie Gandet, Chronique « Energies renouvelables », Droit de l'environnement n°208, janvier 2013
- 4. David Deharbe, Stéphanie Gandet, Chronique « Energies renouvelables », Droit de l'environnement n°199, mars 2012
- 5. David Deharbe, Stéphanie Gandet, Chronique « Energies renouvelables », Droit de l'environnement n°187, Février 2011
- 6. David Deharbe, Stéphanie Gandet, fascicule Jurisclasseur 4015 « Installations classées pour la protection de l'environnement- Enregistrement », 2011
- 7. David Deharbe, Dix ans de jurisprudence en droit de l'environnement industriel: 1990- 2000, 2ème éd., LITEC, 2002, coll. Affaires finances, 390 pages
- 8. David Deharbe, Les évolutions récentes du droit des installations classées, études réunies par David Deharbe, Cahier de l'université d'Artois n° 20, APU, 2001, 158 pages
- 9. David Deharbe, Jurisclasseur Environnement, « Installations Classées: obligation administrative de remise en état », Fascicule n° 170-50, février, mai 2009
- 10. David Deharbe, Jurisclasseur Environnement, «Installations Classées et risques majeurs», Fascicules n° 4036, mai 2013
- 11. David Deharbe, Jurisclasseur Environnement, «Installations Classées soumises à autorisation », Fascicule n° 1720, janvier 2009
- 12. David Deharbe, Chronique mensuelle de jurisprudence des Cour administratives d'appel françaises en droit de l'environnement sur 10 numéros d'Environnement pour l'année 2005, 10 numéros pour l'année 2004, 11 numéros pour l'année 2003 et 11 numéros pour l'année 2002.

# Sélection d'articles et notes de jurisprudence dans les revues juridiques à comité scientifique

- 1. David Deharbe, Lou Deldique, « La méthodologie du principe de précaution fixée par le Conseil d'Etat », Droit de l'environnement, n°216, octobre 2013, p.344
- 2. David Deharbe, « retour sur le classement ICPE des éoliennes industrielles », in "Loi Grenelle II : implications pratiques", Ed. Bruylant (à paraître)
- 3. David Deharbe, « Eoliennes et paysage : l'approche intégrée de l'environnement soluble dans l'article R. 111-21 du code de l'urbanisme ? » n°208, janvier 2013
- 4. David Deharbe, Stéphanie Gandet, « Les ENR sont elles solubles dans l'intérêt général ? Note sous deux décisions récentes du Conseil d'Etat en matière de contentieux photovoltaïque », Droit de l'environnement n°189, Avril 2011
- 5. David Deharbe, Stéphanie Gandet, « Un rayon de soleil dans le contentieux photovoltaïque : la décision du Tribunal des conflits du 13 décembre 2010», Droit de l'environnement n°187, Février 2011
- 6. David Deharbe, « Les représentations imagées du paysage devant le juge administratif l'exemple du contentieux éolien » In Image et environnement Colloque EJERIDD, 21-22 janvier 2010, Université Toulouse 1 Capitole, LGDG, ISBN: 978-2-36170-034-8.
- 7. David Deharbe, « L'usage futur du site, vecteur légal de la remise en état en droit des installations classées », in BLIN-FRANCHOMME (M.-P., sous la dir.), Sites et sols pollués : enjeux d'un droit, droit en jeu(x), Litec.
- 8. David Deharbe, « Les apports de la nouvelle directive-cadre relative aux déchets en droit français de l'environnement industriel » : Revue Juridique de l'Environnement, 2010, p. 7.
- 9. David Deharbe et Manuel Gros, « Les « illusions perdues » d'un recours au juge pour censurer le parti pris sanitaire du droit de la remise en état note sous CE, 12 janv. 2009, n° 289080, Assoc. France Nature Environnement, Environnement n° 5, Mai 2009, comm. 63 ».
- 10. David Deharbe, « La remise en état des ICPE [installations classées pour la protection de l'environnement] aux risques de la dualité juridictionnelle », Droit de l'environnement, 2009, n° 167, p. 10.
- 11. David Deharbe, «La compatibilité des installations de stockage avec le plan départemental d'élimination des déchets commentaire sous TA Lille, 5e chambre, 13 décembre 2007, Commune de Hucqueliers et autres, n° 0505496, Droit de l'environnement, n° 158 MAI 2008/04 page 16.

- 12. David Deharbe et Héloïse HICTER, « Lieu et devoir de mémoire en droit des installations classées note sous CAA Douai, 30 novembre 2006, Ministère de l'Ecologie et du développement durable, SA VALNOR, Association « non à la décharge du bois des Loges », numéro 05DO1495, 05DA01506 », Droit de l'environnement n° 5/2007, p. 121.
- 13. David Deharbe, « La compétence du maire en matière de déchets est première, celle du préfet secondaire! Note sous Conseil d'État (CE), 11 janvier 2007, Ministre de l'Ecologie et du développement durable, n° 287674, Droit de l'environnement, n° 4/2007, p. 84.
- 14. David Deharbe, « L'application du principe d'indépendance des législations note sous CAA Bordeaux, 2 mai 2006, Goudan, n°02BX01286 », Droit de l'Environnement, n? 144, nov. 2006, p.357.
- 15. David Deharbe, « Le juge administratif et la qualification des opérations de transfert de déchets », Droit de l'Environnement, n° 143, nov. 2006, p. 357
- 16. David Deharbe, «Autoriser les risques Des fonctions de la police des installations classées », Droit de l'Environnement, n° 141, sept. 2006, p. 251
- 17. David Deharbe, «On ne peut exciper de l'illégalité de la mise en demeure devenue définitive en droit des installations classées ... mais pour combien de temps? », Environnement, n? 3/2006, com. n° 32.
- 18. David Deharbe, «La part des montages contractuels dans le régime juridique de l'éolien», n° Spécial planifier l'éolien, Droit de l'environnement, février 2006, p.38
- 19. David Deharbe, « Les apports récents et incertains du droit des installations classées à la remise en état », Environnement, novembre 2005, p. 9
- 20. David Deharbe et Manuel Gros, « Prescrire la remise la remise en état note sous CE ass. 8 juillet 2005, n° 247976 Sté Allusuisse-Lonza-France, conclusions, M. Guyomar », Droit de l'environnement, n° 132 octobre 2005, p. 219
- 21. David Deharbe, «Le principe d'intégration ou une méthodologie juridique pour le développement durable », Environnement, n° spécial, Avril 2005, p. 29
- 22. David Deharbe, L'étude de dangers: nouvelle pierre angulaire de la politique de prévention des risques technologiques, B.D.E.I., éd. Lamy, septembre 2004
- 23. David Deharbe, La réalité juridique du droit à l'information en environnement industriel, B.D.E.I., éd. Lamy, septembre 2004

- 24. David Deharbe, Les finalités de la désignation des sites Natura 2000: les documents d'objectifs, in Le réseau écologique européen, Juris-Classeur Carré Droit, LITEC, 2004, p. 71
- 25. David Deharbe, Quelques réflexions insolentes sur les significations politiques du volet technologique de la loi risque ..., Droit de l'environnement, numéro spécial, n° 113, nov. 2003, p. 234
- 26. David Deharbe, La définition française du déchet ultime, Environnement, revue du jurisclasseur, n° 4/2003, p. 11
- 27. David Deharbe, Controverses sur le principe de précaution: le plaidoyer, RDP 2002 n° 3, p.831-845
- 28. David Deharbe, Vers une assimilation des principes de précaution et de prévention? Note sous CE, 24 octobre 2001, Commune de Marennes, n? 228543 et 223238, conclusions Mme Maugüé : Juris-Data n° 2001-063046, Environnement, revue du jurisclasseur, n? 3/2002, p. 18-19.
- 29. David Deharbe, « Planification réglementaire et approche intégrée», in Les principes généraux du droit de l'environnement, n° spécial Droit de l'environnement (septembre 2001).
- 30. David Deharbe, «L'affaire de Guingamp ou la condamnation de l'Etat en matière de pollution de l'eau par les nitrates note sous TA Rennes, 2 mai 2001, Société Suez Lyonnaise des Eaux, n° 97182», en collaboration avec L. CHABANNE-POUZYNIN, Droit de l'environnement, n° 89,2001/5, pp. 99-104.
- 31. David Deharbe, « Le contentieux de l'instruction des demandes ICPE, commentaire sous TA Melun 23 novembre 2000, Sté Protiru », Droit de l'environnement, n? 88, 2001/5, pp. 87-90.
- 32. David Deharbe, «Note sous TA Lille, 19 avril 1999, Fédération Nord Nature cl Syndicat mixte pour la révision et le suivi de la mise en œuvre du schéma directeur de l'arrondissement de Lille », AJDA, septembre 2000, p. 751-755.
- 33. David Deharbe, «Le principe de proximité: un «objectif» législatif dépourvu de «portée normative », note sous TA Melun, Préfet du Val-de-Marne cl Commune de Saint-Maure des-Fossés, n° 991349 », Droit de l'environnement, n° 81,200017, pp. 7-9.
- 34. David Deharbe, «Note» sous TA Amiens, 29 avril 1999, Association sauvegardons l'Environnement d'Yvillers Villeneuve cl préfet de l'Oise Société Ecosita, Droit de l'environnement, n° 76, 2000/2, pp. 6-8.
- 35. David Deharbe, Note sous Conseil d'Etat M. Téallier, 4 mai 1998, Les Petites Affiches, 11 août 1999, n° 159, p. 18-24.

- 36. David Deharbe, « Le contentieux administratif de la régularisation des installations classées: un laboratoire du droit de l'environnement industriel », Droit de l'environnement, 1999, n° 4 pp. 15-17 et n° 5 pp. 15-17.
- 37. David Deharbe, « Les ambiguïtés de l'approche intégrée de la pollution des milieux récepteurs La directive n° 96/611CE du Conseil de l'Union européenne du 24 septembre 1996», Revue Juridique de ['Environnement (R.J.E.), 1998, n° 2, pp. 171-185.
- 38. « Les solutions Koné et Aquarone : un 'coup d'arrêt' à la réception du droit international par le juge administratif ? », Les Petites Affiches, 7 août 1998, n° 94, pp. 13-23.
- 39. « Du bon recours au juge dans les relations internationales. Les avis de la Cour internationale de Justice sur la licéité de l'arme nucléaire », in La politique ailleurs, P.U.F., C.U.R.A.P.P.- C.N.R.S., 1998, pp. 130-147.
- 40. « La politique du regard Remarques sur la légalisation de la vidéosurveillance», en collaboration avec Eric DARRAS, in La gouvernabilité, P.U.F., C.U.R.A.P.P.-C.N.R.S., 1996, pp. 77- 90.

\* k \*

# Stéphanie GANDET- Associée au sein du cabinet GREEN LAW AVOCAT

Franco-suédoise Tél: 0642687169

<u>stephanie.gandet@green-law-avocat.fr</u>
Langues parlées : français, anglais, suédois



Stéphanie Gandet est titulaire d'un Master II Professionnel en Droit de l'environnement dirigé par Me Boivin à Paris XI.

Elle conseille et défend des entreprises en matière d'énergies renouvelables, confrontées à des problématiques d'urbanisme, d'aménagement, de vente d'électricité, de raccordement au réseau d'électricité et de réglementation ICPE.

Au bénéfice de son expérience au sein de la DREAL Nord Pas de Calais, service Risques, son activité d'avocat est résolument tournée vers le droit de l'environnement et de l'urbanisme.

# Me Gandet gère plus particulièrement les dossiers en droit de l'énergie photovoltaïque et éolienne. Elle intervient ainsi à plusieurs niveaux dans ce type de dossier :

- Conseil de producteurs lors de la mise en place de projets d'installation : validation de l'arrêté tarifaire applicable, audit des demandes de raccordement (valant le cas échéant demande de contrat d'achat), audit des dossiers de permis de construire et des études d'impact environnementales, audit de dossiers de candidature à l'appel d'offres CRE;
- Défense de producteurs en cas de litige avec le gestionnaire de réseau de distribution ou de transport: gestion des relations avec les gestionnaires, due diligence d'installations solaires (intégrées au bâti IAB ou au sol) et éoliennes on shore, contentieux devant le CoRDIS en cas de refus de raccordement, contentieux indemnitaires en cas de violation des documentations techniques de références ;
- Défense de producteurs en cas de litige avec des tiers: défense de permis de construire des centrales solaires au sol, défense des opérateurs éoliens contre les tiers, recours contre refus de permis ou d'arrêté de non opposition à déclaration préalable...;
- Défense de producteurs dont le dossier de candidature aux procédures d'appel d'offres CRE n'a pas été retenu par le Ministre de l'Energie ou rejeté comme incomplet par la CRE (recours Conseil d'Etat et Tribunal administratif);
- Assistance et défense en cas de litige avec l'acheteur légal EDF AOA: nombreuses procédures au fond et en référé devant le juge administratif relativement à des litiges

relatifs au contrat d'achat d'électricité (conditions IAB remplies ou non, calcul de la puissance Q au titre de l'arrêté du 4 mars 2011, modification des caractéristiques des parcs, problématiques de délai de raccordement non respecté, retards de facturation...)

- Conseil en matière de cession de parcs éoliens et d'installations solaires (due diligence, validation du tarif applicable, analyse des risques résiduels, démarche de transferts ou d'avenants aux contrats, formalités administratives à remplir...).
- Veille juridique quotidienne en jurisprudence en droit de l'électricité et de l'urbanisme notamment : <a href="http://www.green-law-avocat.fr/droit/photovoltaique/">http://www.green-law-avocat.fr/droit/eolien/</a>

### **Publications et interventions**

- S. GANDET, « Schémas régionaux de raccordement au réseau des EnR : un frein paradoxal à leur développement », Focus Energies, Revue Environnement et Technique n°334, mars 2014
- Chronique « Energies renouvelables », Revue Droit de l'environnement, Février 2014
- Chargée de cours à l'ISA (formation environnementaliste), Lille (2013)
- Chargée de cours « Administration et Environnement » à l'Université d'Artois, Faculté de Droit de Douai, (2011- 2012- 2013), Master de Droit et Ecole des Mines de Douai
- Chronique « Energies renouvelables », Revue Droit de l'environnement, Février 2013
- Chronique « Energies renouvelables », Revue Droit de l'environnement, Février 2012
- Co-auteur du fascicule Jurisclasseur 4015 « Installations classées pour la protection de l'environnement- Enregistrement », 2011
- Intervention au Forum interrégional, Communauté d'Agglomération du Douaisis,
   « Les énergies durables », Septembre 2011
- Conférence devant l'IEJUC, Urbanisme Construction Environnement, Université de Toulouse 1 Capitole, « *Photovoltaïque, la nouvelle donne ?* », Juin 2011
- Co-auteur, « Les ENR sont elles solubles dans l'intérêt général ? Note sous deux décisions récentes du Conseil d'Etat en matière de contentieux photovoltaïque », Droit de l'environnement n°189, Avril 2011
- Co-auteur: « Un rayon de soleil dans le contentieux photovoltaïque: la décision du Tribunal des conflits du 13 décembre 2010 », Droit de l'environnement n°187, Février 2011
- Chronique « Energies renouvelables », Droit de l'environnement n°187, Février 2011
- Intervention à la conférence du Douaisis Technopole Environnement, Octobre 2010,
   « Le nouveau régime de l'enregistrement des installations classées »

\*

# Lou DELDIQUE- Avocate collaboratrice au sein du cabinet GREEN LAW AVOCAT

lou.deldique@green-law-avocat.fr

Langues parlées : français, anglais, allemand



Lou Deldique est titulaire d'un Master II en Droit Public de l'Université Libre de Bruxelles.

Son expérience au sein de la Cour administrative d'appel de Douai lui confère une bonne connaissance de la procédure contentieuse, notamment en matière d'autorisations d'urbanisme.

Son parcours universitaire (double cursus de lettres et d'allemand, semestre à la Charles University de Prague) lui a en outre permis d'acquérir un très bon niveau d'allemand et d'anglais, tant à l'écrit qu'à l'oral.

Au sein du cabinet Green Law Avocat, elle intervient pour le compte des opérateurs énergies renouvelables et se consacre particulièrement aux aspects urbanistiques des dossiers éoliens.

### **Publications et interventions**

- L. DELDIQUE, « Articles L. 600-5 et L. 600-5-1 du Code de l'urbanisme : retour d'expérience sur les nouveaux pouvoirs du juge », *Droit de l'environnement*, à paraître (juin 2014)
- Intervention à l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais, dans le cadre de la formation HMONP (Habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre): « Droit de l'environnement : principes directeurs et mises en application », Juin 2014
- Chargée de travaux dirigés en droit administratif à l'Université de Lille 2 (2013- 2014)
- D. DEHARBE, L. DELDIQUE, « La méthodologie du principe de précaution fixée par le Conseil d'Etat », *Droit de l'environnement*, n°216, octobre 2013
- D. DEHARBE, L. DELDIQUE, « L'article L. 600-5 du Code de l'urbanisme : l'annulation partielle sans la divisibilité», *Droit de l'environnement*, n°213, juin 2013
- D. DEHARBE, L. DELDIQUE, « Automobile et environnement », pp. 743-870, in Réglementation de l'automobile, 1036 pages 1<sup>ère</sup> édition l'Argus, juin 2013

**.** 

# 11

# Aurélien BOUDEWEEL- Avocat collaborateur au sein du cabinet GREEN LAW AVOCAT

aurelien.boudeweel@green-law-avocat.fr



Avocat depuis 2008, Aurélien Boudeweel est titulaire d'un master 2 en droit européen, axé sur le droit public.

Ayant exercé des fonctions d'assistant de justice auprès du Président du Tribunal administratif d'Amiens et après avoir exercé en tant qu'avocat dans un cabinet Lillois, dans lequel il a été amené à intervenir sur des dossiers de droit public et privé, il a rejoint le cabinet GREEN LAW.

Il est en charge des dossiers de due diligence sur les volets fonciers et contractuels, de rédaction de contrats en amont des projets ENR et des expertises judiciaires.

En collaboration avec Me DEHARBE, il intervient en matière de troubles anormaux de voisinage (antenne relais, petit éolien, ICPE...).

Dans le cadre des transactions immobilières, et plus particulièrement en matière de sites et sols pollués, Me BOUDEWEEL conseille les entreprises en rédaction de clauses de garantie de passif environnemental.

\*

# 12

### Yann BORREL- Avocat collaborateur au sein du cabinet GREEN LAW AVOCAT

Yann.borrel@green-law-avocat.fr



Depuis le 21 octobre 2013, le Cabinet GREEN LAW AVOCAT accueille **Me Yann Borrel**, anciennement Avocat au Barreau de Paris, collaborateur au Cabinet Boivin et Associés.

Avocat depuis 2010, Yann Borrel est titulaire d'un Master II en droit de l'urbanisme et de la construction ainsi que d'un master II en droit public de l'économie.

Par ailleurs, il est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon.

Auparavant, il a exercé en tant qu'avocat au Barreau de Paris au sein du cabinet Boivin et Associés, au sein duquel il a été amené à intervenir sur des dossiers en droit de l'environnement (déchets et ICPE). Il a également été avocat collaborateur au sein du cabinet CMS Bureau Francis Lefebvre à Neuilly-sur-Seine.

Au sein du cabinet Green Law avocat, Me Borrel intervient principalement en droit de l'environnement industriel (installations classées, déchets, sites et sols pollués). Il suit également des dossiers en droit de l'urbanisme et en droit des énergies renouvelables (projets éoliens et photovoltaïques).

### **Publications et Interventions:**

- David DEHARBE, Yann BORREL, « Le régime du rapport de base des installations IED : un diptyque en voie d'achèvement », Droit de l'environnement, n° 223, mai 2014, p.190
- Chargé de cours en contentieux de l'urbanisme à l'Université de Paris Ouest Nanterre (Master II des Sciences de l'immobilier), octobre 2013